

DURÉE

70 h (10 jours)

PUBLIC

Formateur d'organisme de formation,
indépendants proposant des formations
PRAP 2S

Formateur d'entreprises comportant des
activités physiques imposant des
déplacements, des manipulations d'objets
répétitives ou occasionnelles, des
manutentions manuelles ou des secteurs
au sein desquels des activités de type
administratif engendrant des postures
contraignantes

PRÉ REQUIS

**Fournir une attestation de réussite du
parcours d'autoformation @01001**

**« Acquérir des bases en prévention des
risques professionnels »**

**Le dirigeant d'établissement ou d'OF doit
participer à la formation dirigeant
Conseiller fortement de participer
préalablement à une formation acteur
PRAP -Disposer de capacités
relationnelles, d'animation et
d'expression**

**Souhaitable de savoir utiliser un logiciel
de traitement de texte ainsi qu'un
logiciel de présentation (Calendrier en
Inter- entreprises disponible)**

LIEU

Dans nos locaux, en Inter- entreprises
Dans votre entreprise
Groupe de 6 à 10 participants

DATES 2019 en Inter-entreprises

Mardi 23 au Jeudi 25 Avril et du
Lundi 13 au Mercredi 15 Mai et du
Lundi 3 au Jeudi 6 Juin

Réunion : Vendredi 22 Mars

Lundi 30 Septembre au Mercredi 2
Octobre et du

Lundi 14 au Mercredi 16 Octobre et du
Lundi 4 au Jeudi 7 Novembre

Réunion : Vendredi 13 Septembre

COÛT

Nous consulter

ÉVALUATION ET VALIDATION

Certificat de formateur PRAP IBC délivré
suite aux épreuves certificatives
favorables.

MAC Fo PRAP tous les 24 mois

OBJECTIFS

Elaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de
prévention de l'entreprise

Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre
d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et
de suivre leur mise en place

Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la
prévention des risques liés à l'activité physique

PROGRAMME

1- Accompagner l'entreprise dans sa démarche de prévention et dans
l'évaluation et l'expression de ses besoins de formation action PRAP

Elaborer un projet de formation action PRAP en tenant compte de la spécificité
de l'entreprise

Mobiliser les différents acteurs et assurer la promotion d'une formation action
PRAP

2-Analyser les risques liés à l'activité physique d'une situation de travail, dans
le but de proposer des pistes d'amélioration

Déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration (techniques, organisationnelles
et humaines) permettant de supprimer ou réduire les risques identifiés)

Construire un plan d'action d'amélioration des conditions de travail en rapport
avec le projet de prévention de l'entreprise

3-Appréhender et situer l'intérêt et les limites des principes de base de
sécurité physique et d'économie d'effort dans les situations de manutentions
manuelles (gestes et postures)

4-Concevoir et organiser une formation action PRAP

Animer une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques
d'un public adulte en formation

Utiliser différentes méthodes d'évaluation

Assurer ou faire assurer la gestion administrative d'une session de formation
action PRAP

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

**La formation se déroule avec des périodes d'application (travail inter session
obligatoire).**

Elle s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas issus de
l'expérience professionnelle des participants